

Procès-verbal valant compte rendu de séance

Conseil municipal du 20 Août 2021

L'an 2021 et le 20 Août à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de
TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah (arrivée au Point 7), MILLOUET Adeline, OSSANT Christine, WILSCH Anne-Sophie, MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLOU Peggy à Mme FELTEN Nathalie

Absent(s) : M. PINSON Jean-Emilien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 16/08/2021

Date d'affichage : 16/08/2021

A été nommé secrétaire : M. ORTILLON Patrice

Ordre du jour

- 1) Approbation du Procès-verbal valant compte rendu du conseil du 02 juillet 2021 - 2021_061
- 2) Finances:
 - Décision modificative n°1 sur le budget annexe Assainissement - 2021_062
 - Décision modificative n°1 budget annexe Bel-Air - 2021_063
- 3) Foncier : Vente de parcelles communales pour la création d'une nouvelle pharmacie - 2021_064
- 4) Intercommunalité :
 - Urbanisme Modification simplifiée n°3 du PLU portée par la Communauté de Communes : Clôture de la mise à disposition au public du dossier de modification et avis sur les observations formulées - 2021_065
 - Approbation du nouveau nom de la Communauté de Communes " Gâtine Choisilles - Pays de Racan " en " Gâtine - Racan " et autorisation de modification statutaire - 2021_066
- 5) Syndicat de Gendarmerie : Approbation de l'arrêté de définition du périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion du syndicat de gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre et de la gendarmerie de Neuvy-le-Roi - 2021_067
- 6) Culture : Proposition d'installation d'une sculpture au jardin du lavoir - 2021_068
- 7) Rapport des commissions
- 8) Divers

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30. Il informe l'assemblée que le centre de vaccination de Neuillé-Pont-Pierre sera dorénavant ouvert avec de nouveaux horaires. Certains centres ont été fermés tels que celui de Saint-Cyr-sur-Loire et celui de Saint-Avertin. Les conditions sanitaires sont meilleures en Indre-et-Loire mais les mesures élémentaires de gestes barrières sont toujours de mise. Les écoles ne sont pas soumises au pass sanitaire.

Il passe ensuite aux points inscrits à l'ordre du jour.

1) Approbation du Procès-verbal valant compte rendu du conseil du 02 juillet 2021

réf : 2021_061

Le Conseil est amené à approuver le procès-verbal valant compte rendu de la séance du conseil du 02 juillet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Procès-verbal du 02 juillet 2021.

2) Finances :

- Décision modificative n°1 sur le budget annexe Assainissement

réf : 2021_062

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 à intervenir sur le budget annexe assainissement pour l'amortissement d'études réalisées. Celles-ci ont permis l'élaboration du plan d'épandage.

Amortissement des études non suivies de travaux :

Section de fonctionnement :

D6811 Dotations amortissement	+2644€ (amortissements supplémentaires)
D 022 Dépenses imprévues exploitations	- 844€
D618 Analyses	- 600€
D6228 Divers	-1200€

Section investissement :

D 020 Dépenses imprévues invest.	+2644€
R 28031 Amortissement des études	+1800€
R281532 Amortissement réseaux	+844€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement.

- Décision modificative n°1 budget annexe Bel-Air

réf : 2021_063

Monsieur le Maire explique la décision modification n°1 à intervenir sur le budget annexe Bel-Air. Le dernier lot (lot A) a été vendu. Lors de la réalisation du terrassement par l'entreprise chargée de construire la maison, une zone comprenant des débris divers, surtout des débris de construction, a été détecté. Il a été convenu avec la nouvelle propriétaire que la commune prendra en charge les frais de terrassement de l'ordre de 2200€ réalisé par une entreprise mandatée par la Commune et procédera au remboursement de la somme de 1300€ pour le terrassement réalisé par la propriétaire.

La décision modificative est la suivante :

Fonctionnement :

D605 + 2200 (Terrassement Ent. Rousseau)
D 678 : + 1300 (Rbst Terrassement entreprise privée)
D 023 Virement section invt : - 3500
Equilibre de la section de fonctionnement
Investissement :
R 021 Virement du Fcnt : - 3500
Suréquilibre de la section d'investissement

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 à intervenir sur le budget annexe Bel-Air, autorise le remboursement de la somme de 1300€ à la propriétaire du lot A pour les frais visés dans la présente délibération.

3) Foncier : Vente de parcelles communales pour la création d'une nouvelle pharmacie

réf : 2021_064

Le cabinet de géomètre Lecreux-Sivigny a procédé à la division cadastrale nécessaire pour la vente d'une partie des parcelles communales situées chemin des écoliers près du multi-accueil intercommunal. Celle-ci seront vendue à un particulier souhaitant créer une pharmacie. Les parcelles ont été acquises par la collectivité lors de la création du budget annexe Acquisitions et aménagements fonciers (ZAC des Dolbeaux).

Ce projet avait été abordé en séance du conseil municipal en date du 06 novembre 2020.

Les parcelles communales cadastrées D 1917, D 1918 et D 2034 sont divisées de la manière suivante :

D 2214 = 206 m²
D 2215= 170 m²
D 2217 = 64 m²
D 2216= 1186 m²
D 2218= 13666 m²
D2213= 234 m²

Les parcelles D 2214, D 2215 et D 2217 d'une superficie de 440 m² exactement seront vendues pour la création de la future pharmacie aux conditions évoquées au conseil du 06/11/2020 à savoir 50 € TTC (c'est à dire avec la TVA applicable sur cette vente) le m² soit 22 000€ TTC pour les acquéreurs. Les frais notariaux sont pris en charge par les futurs acquéreurs.

Une question est posée sur le devenir de l'actuelle pharmacie. La mairie n'a pas d'information à ce sujet hormis le fait que les actuels pharmaciens ne sont pas propriétaires des murs de leur commerce.

Vu la délibération n°2020-097,

Vu l'avis des domaines en date du 26 février 2020 intégrant ces parcelles D1917, D1918 et D2034,

Vu le plan de division cadastrale annexé,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente des parcelles susmentionnées d'une superficie de 440 m² pour la création d'une nouvelle pharmacie, et autorise Monsieur le Maire ou son 1er adjoint, Patrice Orillon, à signer les actes à intervenir.

4) Intercommunalité :

- **Urbanisme - Modification simplifiée n°3 du PLU portée par la Communauté de Communes : Clôture de la mise à disposition au public du dossier de modification et avis sur les observations formulées**

réf : 2021_065

Monsieur le Maire expose:

La Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan avait procédé à la mise à disposition au public de la modification simplifiée n°3 du PLU du 30 avril au 1er juin 2021.

Suite à la demande d'amendements des services de l'Etat (DDT et UDAP) dans le nouveau règlement proposé pour la zone 1AUd joint en annexe, une nouvelle mise à disposition a été organisée du 12 juillet au 20 août 2021 inclus. Les avis de la première mise à disposition sont pris en compte au même titre que la seconde.

Quatre observations d'habitants ont été annotées sur le registre :

- Désaccord sur le sujet des constructions dans la ZAC des Dolbeaux et du prix proposé par VTH pour les acquisitions
- Désaccord sur la proposition d'acquisition par VTH d'une autre parcelle privée
- Remarque d'ordre général sur la proximité de la ligne haute tension près des futures habitations en termes de santé
- Information et avis d'un propriétaire foncier situé dans la zone de la ZAC des Dolbeaux, dont un ancien aménageur avait pris des engagements financiers et de viabilisation en 2006,

Des avis des services compétents ont été reçus :

- Avis favorable du syndicat mixte du Pays Loire Nature en charge du SCOT-NOT
- Avis favorable de l'UDAP (ABF) avec demande d'intégrer le phasage en 5 phases dans l'orientation d'aménagement et de programmation (plan)
- Conservation d'une promenade périphérique avec des aménagements des franges sur tout le pourtour de la ZAC. Il y aura donc une servitude d'utilité publique créée sur les parcelles situées le long de la rivière.
- Amélioration de la formulation sur les implantations des constructions et sur les toitures terrasses dans le règlement écrit.

Le dossier et la délibération de ce conseil seront transmis à la Communauté de Communes pour qu'elle puisse approuver cette modification.

Une question est posée sur les habitats qui feront une hauteur maximale de 9 mètres. Il est précisé qu'il s'agira de la possibilité de construire une habitation avec 2 étages. Une question est posée sur l'existence de maisons avec toit-terrasse. Il est répondu qu'elles pourront être possibles mais dans un quartier particulier. Dans la phase 1 de la ZAC par contre, il n'y en aura pas.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre un avis favorable à l'approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU de Semblançay à la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan compétente en la matière

- **Approbation du nouveau nom de la Communauté de Communes " Gâtine Choisilles - Pays de Racan " en " Gâtine - Racan " et autorisation de modification statutaire**

réf : 2021_066

Le Conseil communautaire du 23 juin dernier a évoqué la possibilité de changer de nom au profit de CC « Gâtine – Racan ». Ce changement a été adopté par le Conseil.

En conséquence, les communes membres sont amenées à se prononcer de façon concordante sur cette décision et sur la modification de statuts à intervenir dans les 3 mois qui suivent la position du conseil communautaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le changement de nom de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan au profit de Communauté de Communes Gâtine - Racan, autorise la modification statutaire à intervenir.

- **Ordures ménagères : Information sur l'extension des consignes de tri**

A compter du 04 octobre prochain, le territoire intercommunal va étendre ses consignes de tri. Le volume des bacs sur les points de regroupement vont également évoluer. L'objectif visé est de gagner en volume sur les sacs noirs destinés à être enfouis, ce qui coûte de plus en plus cher. La Commission ordures ménagères continue à prôner l'usage du compostage et mène une réflexion sur la collecte a +15 jours.

5) Syndicat de Gendarmerie : Approbation de l'arrêté de définition du périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion du syndicat de gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre et de la gendarmerie de Neuvy-le-Roi

réf : 2021_067

Monsieur le Maire expose:

Les comités syndicaux des deux structures de gendarmerie ont décidé de fusionner et de constituer un nouvel EPCI dénommé « Syndicat intercommunal de gendarmerie de la Dême à l'Escotais ». Les communes doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. Ces derniers ont été joints au dossier du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la fusion du Syndicat intercommunal de Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre avec le Syndicat Intercommunal de Gendarmerie de Neuvy-le-Roi, décide que cette fusion sera effective au 1er janvier 2022.

6) Culture : Proposition d'installation d'une sculpture au jardin du lavoir

réf : 2021_068

Dans le cadre d'une volonté municipale de soutenir la culture, il est proposé d'installer une sculpture au sein du jardin du lavoir.

Deux artistes ont été sollicités sur les conseils de l'artothèque pour proposer une œuvre pour ce site: l'artiste JONVAL et l'artiste SCARCIELLO. Ces derniers ont proposé un projet après passage sur le site et ont donné leur budget.

L'un souhaitait représenter un animal: poisson ou hibou pour un budget de près de 6000€, l'autre avait une approche plus conceptuelle évoquant la naissance d'un arbre sortant d'une coquille pour une enveloppe de près de 3000€.

Considérant que le projet du lavoir allie une approche environnementale liée à la protection de la biodiversité et une approche transgénérationnelle permettant à tous les âges de se retrouver sur ce site et d'y trouver des activités adaptées, le bureau municipal propose au conseil de retenir l'idée de l'arbre naissant.

L'artiste SCARCIELLO a décliné deux projets de sculpture en métal. La majorité du Conseil a préféré le projet n°2, la forme ronde évoquant la coquille et l'arbre sortant de celle-ci. Les élus demandent à ce que l'arbre soit plus épanoui, plus grand.

Les dimensions sont les suivantes : 2.30m sur 50 cm.

Après délibération, à la majorité, 11 voix pour et 5 abstentions, le Conseil municipal,

- APPROUVE le projet de sculpture n°2 de l'artiste SCARCIELLO joint en annexe
- APPROUVE le montant de 3000 € qui sera inscrits à l'opération 101 - Lavoir.

7) Rapport des commissions

Arrivée de Madame MAURY, le nombre de votants est ainsi modifié.

- Voirie :

Monsieur Christian LE GARREC informe que le parking des tilleuls est en voie d'achèvement. L'enrobé en col-clair va bientôt le finaliser. Un parking provisoire a été créé chemin des écoliers en même temps que les travaux d'assainissement réalisé cet été par Val Touraine Habitat dans le cadre de la ZAC des Dolbeaux.

Arrêt de bus rue Foulques Nerra : Une dalle béton sera réalisée par la commune près de la salle des fêtes et la Région viendra poser la structure ensuite. Ce chantier devrait être prêt pour la rentrée.

Fibre optique : En septembre, 200 premiers bénéficiaires vont être invités à une réunion publique en présence de Val de Loire numérique qui répondra à toutes leurs questions. Le Roussay serait prévu en 2022 et le Serrai 2023.

- Assainissement :

Les travaux à la station de la lagune ont enregistré quelques retards au démarrage mais seront achevés comme prévu courant septembre.

- Environnement :

Madame de ROQUEFEUIL informe l'assemblée que cet été, la Commune a été sélectionnée par le jury départemental pour obtenir sa première fleur du label Villes et Villages fleuris. Le jury régional va donc se déplacer fin août pour juger du fleurissement. L'ensemble du conseil et les agents croisent les doigts car la mobilisation des équipes a été au rendez-vous !

- Bâtiments :

Monsieur DUBREUIL informe que deux logements-duplex ont été refaits cet été dans le bâtiment locatif communal avenue de la Chasse royale. La salle de couture et d'art floral a également été refaite, les WC sont en cours de réfection.

- Associations :

Madame BOIVINET informe des manifestations sont à venir. Les Régates du CANS à l'étang de la Rainerie et la fête d'Automne de Yachachi le 29 août, le forum des associations le 04 septembre, la brocante le 12 septembre. Les règles sanitaires en vigueur devront être respectées.

- Affaires scolaires :

La commission se réunira courant septembre. L'ADAC doit transmettre en mairie un projet plus précis pour l'école.

- Commission sport et association de la communauté de Communes :

L'inauguration du nouveau gymnase de Neuillé-Pont-Pierre est prévue le 25 septembre. Un nom de femme lui sera donné avec avis demandé aux habitants de la Communauté. Autres travaux menés par la Commission : Une réflexion actuelle est menée par la commission pour l'organisation d'une journée sport en mai 2022.

- Commission communication :

Monsieur ORTILLON annonce que le nouveau site internet est mis en ligne depuis la fin juillet.

- **CCAS :**

Madame MAURY informe que le banquet des aînés sera organisé cette année mais la date va être redéfinie car en septembre, avec l'ouverture de la chasse, certains ne pouvaient pas venir. Le CCAS et le Maire vont examiner prochainement ce qui peut être fait.

8) Divers

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire annonce que l'inauguration du lavoir serait fixée au 24 septembre 2021, il attend néanmoins la réponse de certains officiels. Le prochain conseil se déroulera le vendredi 1^{er} octobre à 19h00. Plus d'autres questions n'étant posées, la séance du conseil est levée à 20h30.

Récapitulatif des délibérations prises en séance de conseil du 20/08/2021

2021_061 Approbation du Procès-verbal valant compte rendu du conseil du 02 juillet 2021 -
Finances :

- 2021_062 Décision modificative n°1 sur le budget annexe Assainissement -
- 2021_063 Décision modificative n°1 budget annexe Bel-Air

2021_064 Foncier : Vente de parcelles communales pour la création d'une nouvelle pharmacie
Intercommunalité :

- 2021_065 Urbanisme Modification simplifiée n°3 du PLU portée par la Communauté de Communes : Clôture de la mise à disposition au public du dossier de modification et avis sur les observations formulées -
- 2021_066 Approbation du nouveau nom de la Communauté de Communes " Gâtine Choisilles - Pays de Racan " en " Gâtine - Racan " et autorisation de modification statutaire -

2021_067 Syndicat de Gendarmerie : Approbation de l'arrêté de définition du périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion du syndicat de gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre et de la gendarmerie de Neuvy-le-Roi -

2021_068 Culture : Proposition d'installation d'une sculpture au jardin du lavoir -

Liste des élus présents au conseil municipal du 20/08/2021

TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes :

BOIVINET Valérie

CHAZAL Augustin

DE ROQUEFEUIL Martine

DUBREUIL Patrick

FELTEN Nathalie

GAUTIER Philippe

GEORGIADIS Matthieu

HENDRICK Elsa

LE GARREC Christian

MAURY Sarah

MENAN-MARCHAIS Stéphane

MILLOUET Adeline

ORTILLON Patrice

OSSANT Christine

TRIGON Pascal

WILSCH Anne-Sophie